



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-OUEST  
Centre du service national d'Orléans

**Le recensement citoyen OBLIGATOIRE**

**RCO**



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**Ce que dit la loi**

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

**Avant 16 ans ?**

L'obligation de recensement, préalable obligatoire en vue de la participation à la JDC, ne débute qu'à l'âge de 16 ans (art. L. 113-1 du code du service national).

**Entre 16 et 25 ans ?**

La loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 ne prévoit plus la justification du recensement entre le 16<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> anniversaire. **L'attestation de recensement** délivrée aux jeunes, **n'est donc plus le document qui justifie de la situation du jeune au regard des obligations du service national**. Même si l'attestation de recensement est encore remise au jeune, **seul le certificat JDC** ou un certificat d'exemption **est demandé lors de la constitution du dossier** pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

Il est donc important d'informer la population soumise au recensement, de la période légale de recensement (entre 16 ans et 16 ans et 3 mois), afin que celle-ci puisse être immatriculée et convoquée au plus tôt à sa JDC.

Faites-le savoir à vos administrés !

**Communiquez sur le recensement dans votre bulletin d'informations municipal, sur vos panneaux d'affichage, sur votre site internet...**



**Avez-vous pensé au e-recensement ?**

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) met à la disposition des communes ce service en ligne innovant (e-recensement) pour simplifier la vie des usagers.

**Déjà plus de 3 200 communes de raccordées. Pourquoi pas vous ?**

Renseignements :

<http://telechargement.modernisation.gouv.fr/EspaceDocumentaireMSP/particuliers/demarches-en-ligne/rco/index.html>

Formulaire de raccordement :

<https://mdel.mon.service-public.fr/mademarche/sfjsp?interviewID=BouquetService>

Pour plus d'informations, contactez directement le centre du service national d'Orléans :

Pour le Cher, le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loiret :

☎ 02 38 65 21 32

[csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr)



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)





JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-OUEST  
Centre du service national d'Orléans

## MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la  
Journée défense et citoyenneté



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

### Pourquoi ?

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, la **direction du service national (DSN)** lance une application pour smartphone.

Cette application mobile permet de **faciliter les démarches** des jeunes et leur donner des informations utiles relatives à cette journée. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la **modernisation de l'action publique**, visant à utiliser davantage les **outils numériques** dans la relation entre l'administration et les usagers.



### Comment ?

**Téléchargeable gratuitement** sur Apple Store et sur Google Play, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.



Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- ✓ **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- ✓ Retrouver toutes les **informations pratiques sur la JDC** et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;
- ✓ **Prendre contact** plus facilement avec les centres du service national (CSN) dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- ✓ Obtenir **plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.



**Faites-le savoir à vos administrés !**

**Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'informations municipal, sur vos panneaux d'affichage, sur votre site internet...**

Les jeunes ne possédant pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » (réception de la convocation détaillée et contact téléphonique avec les centres du service national).

Pour plus d'informations, contactez directement  
le centre du service national d'Orléans :  
Cher, Indre, Loir-et-Cher et Loiret : ☎ 02 38 65 21 32  
[csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr)  
[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

